

Modèle de rapport du Mouvement SUN, 2017

Nom du pays

Evaluation conjointe par la plateforme nationale multi-acteurs

Conformément au nouveau système de suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (MEAL)

Avril 2016 to Avril 2017

Processus et détails de l'évaluation conjointe 2017

Pour aider le Secrétariat du Mouvement SUN à mieux comprendre comment vos contributions à l'évaluation conjointe 2017 ont été compilées chez les parties prenantes, et dans quelle mesure le processus a été utile pour les parties prenantes dans le pays, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Participation

1. Les groupes d'acteurs suivants fournissent-ils des contributions spécifiques, que ce soit par écrit ou verbalement, à l'exercice d'Evaluation Conjointe?

Groupe	Oui (indiquer le nombre) / Non (= 0)
Gouvernement	Oui
Société civile	Oui
Milieus scientifique et universitaire	Oui
Donateurs	Oui
Nations Unies	Oui
Secteur privé	Oui
Autre (veuillez préciser)	

2. Combien de personnes au total ont-elles participé au processus à un moment donné ? **21**

Processus

3. Les données de l'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou examinées lors d'une réunion en face-à-face, ou par email ?

Étape	Format			
Collecte	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriel	<input checked="" type="checkbox"/>
Examen, validation	Réunion	<input checked="" type="checkbox"/>	Courriel	<input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, veuillez joindre une photo de celle-ci.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation a eu lieu, pouvez-vous affirmer que la réunion a été utile aux participants, au-delà du travail habituel de la plateforme multisectorielle ?

Oui

Pourquoi ?

La participation et l'assiduité des participants à l'exercice constituent un élément d'appréciation de travail ensemble de la plateforme multiacteurs et multisectorielle. L'évaluation conjointe a permis aux parties prenantes d'échanger sur les efforts déployés pour les progrès obtenus pour la période d'avril 2016 à avril 2017. On note un engagement des participants pour l'identification des principaux défis et faire des suggestions puis dégager les priorités pour la période avril 2017 à avril 2018.

L'évaluation conjointe est une opportunité pour la plateforme de poser des jalons à partir des défis identifiés.

Processus 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

PROCESSUS 1 : Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun
 Le renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et sous-national permet aux parties prenantes dans le pays de mieux travailler pour une amélioration des résultats de nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs fonctionnelles permettent l'obtention de résultats communs à travers des interactions facilitées des parties prenantes du secteur sur les questions liées à la nutrition. Les plateformes multi-acteurs et multi-secteurs permettent la mobilisation et l'engagement des parties concernées, assistent les structures nationales compétentes dans leur prise de décision, permettent un consensus autour des intérêts et des recommandations communes et favorisent le dialogue au niveau local.

Marqueur de progrès 1.1 : Choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
<p>Ce marqueur de progrès examine la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination sont mis en place au niveau du gouvernement ainsi que sur la fréquence des réunions organisées par les fonctionnaires de haut niveau. Il indique si les acteurs non-étatiques telles que les agences de l'ONU, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé sont organisées en réseaux avec des fonctions de coordination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure formelle multi-acteurs et multi-secteurs de coordination en place, telle qu'un organe coordinateur de haut niveau du gouvernement (soutien politique). ▪ Nomination officielle d'un point focal SUN de gouvernement. ▪ Désignation des points focaux et des coordinateurs de groupes d'acteurs clés, tels que les pour les donateurs, la société civile, les Nations Unies, le secteur privé, ou le milieu académique. ▪ Réunion des membres de la plateforme multisectorielle sur une base régulière : veuillez indiquer le nombre de réunions pour chaque structure de coordination identifiée ▪ Analyse institutionnelle de la capacité de la structure de haut niveau effectuée ▪ Établir ou affiner les termes de référence, plans de travail et autres types de mécanismes de facilitation <p>[Exigences minimales pour la notation 4 : obligation pour les pays de fournir les termes de référence, plans de travail ou autres documents à l'appui].</p>	<p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : existence d'un organe coordinateur de haut niveau. ▪ OUI : existence d'un point focal SUN de gouvernement. ▪ OUI : le processus suit son cours, trois groupes (gouvernement, PTF et Société civile) ▪ NON : les textes prévoient une réunion chaque deux mois au niveau de la plateforme, mais il y en a une réunion depuis mai 2016. Les groupes d'acteurs ne sont pas encore fonctionnelle. ▪ OUI : il y a une évaluation institutionnelle du CAN en novembre 2016 dans le cadre de la revue à mi parcours de la mise en œuvre du projet Multisectoriel, d'Alimentation de Santé et de Nutrition (PMASN) ▪ Inexistence d'un plan de travail pour la plate forme multiacteurs

Marqueur de progrès 1.2 : Coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

<p>Ce marqueur de progrès se</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les plateformes 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Oui : existence d'un cadre de coopération
----------------------------------	--	--	---

<p>penche sur la mesure dans laquelle les mécanismes de coordination mis en place par le gouvernement et par les acteurs non-étatiques sont en mesure d'atteindre les membres concernés de divers secteurs, afin d'élargir l'influence collective sur les questions nutritionnelles pertinentes. Il analyse également la mesure dans laquelle les niveaux locaux sont impliqués dans l'approche multi-acteurs et multisectorielle en matière de nutrition (par exemple la décentralisation des plateformes).</p>	<p>multisectorielles pour obtenir l'adhésion des membres clés. par ex. : les partenaires au développement, divers groupes de la société civile, les partenariats du secteur privé, les médias, les parlementaires, les scientifiques et les universitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres ministères et départements engagés à l'instar des secteurs contribuant à la nutrition. ▪ Engager activement les décideurs politiques de l'exécutif. ▪ Engager des acteurs ou des groupes spécialisés sur des thèmes spécifiques tels que le genre ; l'équité ; l'Eau, assainissement, hygiène, etc. ▪ Mettre en place des structures et/ou des processus décentralisés qui soutiennent la planification et l'action au niveau local (Veuillez indiquer le nombre de structures décentralisées existantes, ainsi que les termes de référence le cas échéant) ▪ Impliquer des représentants du niveau local dans les mécanismes nationaux ou créer des mécanismes de rétroaction entre les niveaux central et local, y compris les groupes communautaires et les groupes vulnérables. [Fournir des exemples, le cas échéant]. 	<p>3</p>	<p>des groupes d'acteurs (gouvernement, partenaires au développement; société civile et les entreprises privées pour la nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle G8.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : le Ministère de la Décentralisation, Ministère de l'Enseignement Maternel ▪ OUI : toujours en cours ▪ OUI : existence d'un groupe spécialisé en communication qui regroupe les acteurs de divers horizon (communicateur, nutritionniste, médecine, agronome, assistant social, ...). Les groupes spécialisés genre, micronutriments, hygiène,... sont en cours. ▪ OUI : existence des cadres communaux de concertation (CCC) (au moins 21), chaque CCC dispose d'un tableau de bord ▪ OUI : existence de mécanisme de rétroaction au niveau local. L'une des rôles des CCC est donc d'assurer la rétroaction entre les niveaux locaux. La présence de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) qui exerce la coordination
<p>Marqueur de progrès 1.3 : Contribuer/S'engager au sein de la plateforme multi-acteurs</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur le fonctionnement réel de la plateforme multisectorielle pour faciliter les</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que la plateforme multisectorielle produit des résultats par rapport aux plans de travail approuvés ▪ Garantir la contribution régulière de toutes 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ NON : il n'y a pas de PTA ▪ OUI : en cours (disponibilité d'un cadre commun de résultat issu d'une vision

<p>interactions régulières entre les parties prenantes concernées. Il indique la capacité interne des plateformes multi-acteurs à engager activement toutes les parties prenantes, à établir des programmes importants, à parvenir à un consensus pour influencer le processus de prise de décision et aboutir à une appropriation et une redevabilité mutuelles pour les résultats.</p>	<p>les parties prenantes de la plateforme multi-acteurs aux discussions autour des thèmes suivants : documents politiques et juridiques, cadre commun de résultats, plans, budgets, suivi et rapports financiers, révisions annuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se servir régulièrement de la plateforme pour l'interaction sur les questions liées à la nutrition parmi les parties prenantes des secteurs concernés. ▪ Amener la plateforme à s'accorder sur le programme et la hiérarchisation des questions, telles que sélectionner les problèmes nutritionnels à mettre en avant, choisir entre plusieurs actions possibles en faveur de la nutrition, ou privilégier des régions ou des groupes ciblés, entre autres. ▪ Utiliser les résultats influencer et plaider auprès d'autres organes de décision. ▪ Les groupes d'acteurs clés s'associent au système de soutien global et contribuent à la plateforme multisectorielle et aux actions en faveur de la nutrition par exemple des actions financières, le plaider, et la participation active. 	<p>2</p>	<p>quinquennale de développement de la nutrition)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : en cours (l'ANCB sollicite le CAN pour former les consultants pour l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC), appui du SP-CAN pour l'accompagnement dans le renforcement de capacité des membres du bureau de l'ANCB) ▪ OUI : en cours (réalisation d'une cartographie des acteurs et des interventions) ▪ OUI : en cours (l'un des objectifs est la en réalisation de la cartographie) ▪ OUI : (l'association des consommateurs)
<p>Marqueur de progrès 1.4 : Suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la capacité de redevabilité pour les résultats collectifs de la plateforme multi-acteurs dans son ensemble. Il implique que les acteurs au sein de la plateforme multisectorielle soient capables de mener le suivi et rédiger des rapports sur leurs propres</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener le suivi et rédiger des rapports sur les procédures et résultats de plateforme multisectorielle (y compris sur des sites pertinents, et d'autres moyens de communication) sur une base régulière [Documents à l'appui demandés pour le dernier cycle de <i>reporting</i>]. ▪ Existence de lettres d'information, de rapports d'activités et de suivi de la plateforme multi-acteurs ou du système de 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ NON : les contributions des autres acteurs ne sont reçues qu'à l'évaluation au lieu d'un rapport <p>OUI : existence des rapports d'activités, le SP-CAN élabore chaque année des rapports d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : les groupes d'acteurs suivent les engagements et sont en mesure de rédiger

<p>contributions et réalisations.</p>	<p>coordination de la nutrition (veuillez fournir les documents à l'appui dont vous disposez, le cas échéant)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les groupes d'acteurs clés suivent les engagements et sont en mesure de rédiger des rapports sur une base annuelle, au minimum, par exemple sur les engagements financiers, les engagements pris dans le cadre du Pacte de la nutrition pour la croissance, etc. 	<p>2</p>	<p>des rapports</p>
<p>Marqueur de progrès 1.5 : Maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la façon dont l'approche multi-acteurs à la nutrition est institutionnalisée dans les mécanismes nationaux de planification du développement et dans des engagements politiques durables, non seulement par le pouvoir exécutif du gouvernement, mais aussi par les directions d'agences et organisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle pour la nutrition dans les mécanismes nationaux de planification du développement. ▪ Participation continue du niveau exécutif de leadership politique, indépendamment des résultats. ▪ Engagements institutionnels des groupes d'acteurs clés. 	<p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : en cours (SP-CAN œuvre pour la prise en compte de l'intégration du mécanisme de plateforme multisectorielle) ▪ OUI : en cours ▪ OUI

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire les types de partenariats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Êtes-vous engagés auprès de partenaires humanitaires ? De quelle manière ? Rencontrez-vous des difficultés ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/A : Il n'y a pas de situation pareille au Bénin, mais le dispositif existe pour faire face aux catastrophes naturelles (inondation...)
QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les SYSTÈMES DE REDEVABILITÉ dont vous disposez :		
<p>Respect par les partenaires des Principes de partenariat</p>	<p>Évaluez-vous ou analysez-vous la manière dont votre plateforme multi-acteurs et/ou ses membres respectent les principes d'engagement du Mouvement SUN ? Si oui, pouvez-vous nous faire part des résultats de cette évaluation ?</p> <p>Votre plateforme multi-acteurs encourage-t-elle le respect des principes d'engagement du Mouvement SUN auprès des parties prenantes et des secteurs avec lesquels vous collaborez ?</p> <p>Avez-vous rencontré des cas de non-respect de ces principes ? Comment gérez-vous ces situations ? (Veuillez décrire les mécanismes de rétroaction et de réclamation mis en place ou envisagés par la plateforme multi-acteurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : analyse en cours (participation des acteurs et groupes d'acteurs à l'évaluation annuelle, élaboration participative du rapport annuel) ▪ OUI : en cours ▪ Non

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 1
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Signature d'une convention de partenariat (intégration de module de nutrition dans les curricula de formation de toutes les entités de l'UAC) entre l'UAC et le CAN. Le même processus a été initié avec les autres universités (UNIPAR, UAK) - Renforcement de l'appui budgétaire pour renforcer le statut de la nutrition grâce à l'intervention des parlementaires lors de la session budgétaire - Appui au renforcement de la fortification des aliments de grande consommation (farine de blé, de maïs, des huiles...) - La mise à jour (actualisation) du protocole national de la Prise en charge de la malnutrition aiguë - La mise en œuvre d'un plan de renforcement de l'allaitement maternel - Appui au renforcement de l'infrastructure qualité pour assurer la qualité des produits alimentaires à grande consommation - Signature d'une convention de collaboration entre le MAEP et le MS pour une complémentarité dans la mise en œuvre des interventions de promotion des bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et financier à la mise en œuvre des priorités de nutrition de la plateforme - Contribution technique à la coordination et au fonctionnement de la Task force communication - Rencontre bilatérale avec le SP-CAN autour de la coordination et du fonctionnement de la plateforme - Appui logistique et participation aux conférences téléphoniques bimensuelles du mouvement SUN - Coordination inter agence du projet conjoint de lutte contre la malnutrition chronique du SNU Signature
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et financier à la mise en œuvre de la plateforme nationale - Contribution à l'animation de la plateforme des CAN et PTF SUN - Contribution technique à la coordination et au fonctionnement de la task force communication sur le changement de comportement en matière de nutrition - Mission d'appui technique pour la mise en œuvre du programme multisectoriel de d'alimentation, de santé et de nutrition
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le partenariat tripartite Gouvernement-PTF-Privé et œuvrer pour que d'autres entreprises adhèrent à cette convention fin que les défis en matière de nutrition soient pris en compte par autant d'entreprises que possible
OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Emission d'éducation sur l'alimentation et la nutrition sur les chaînes de radio, la télévision et les réseaux sociaux - Contrôle de qualité des produits agroalimentaires avec l'ABSSA - Appui à l'organisation de la semaine mondiale de l'allaitement maternelle - Campagne nationale pour la valorisation du moringa
Autres	<ul style="list-style-type: none"> -

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 1 : Rassembler les parties prenantes autour d'un espace d'action commun(à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Réalisations globales

- Une évaluation institutionnelle du CAN en novembre 2016 dans le cadre de la revue à mi parcours de la mise en œuvre du projet Multisectoriel, d'Alimentation de Santé et de Nutrition (PMASN)
- Existence d'un groupe spécialisé en communication composé d'acteurs de divers horizon (communicateur, nutritionniste, médecine, agronome, assistant social, ...). Les groupes spécialisés genre, micronutriments, hygiène,... sont en cours.
- Existence des cadres communaux de concertation (CCC) (dans au moins 21), chaque CCC dispose d'un tableau de bord

Principaux défis/Propositions

- Développer un plan de travail pour la plate forme multi acteurs
- Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du plan de travail

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 2 : Garantir un cadre politique et juridique cohérent

Le cadre politique et juridique cohérent en place devrait éclairer et orienter la façon dont les parties prenantes nationales travaillent ensemble pour l'amélioration des résultats de la nutrition. Les politiques, stratégies et législations mises à jour sont fondamentales pour prévenir les conflits d'intérêt à travers le large éventail d'acteurs impliqués dans un sujet de société aussi complexe comme la nutrition. Ce processus met l'accent sur l'environnement politique et juridique.

Marqueur de progrès 2.1 : Analyser en permanence les politiques et législations existantes pertinentes pour la nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques existantes pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations sont analysées à l'aide de processus de consultation multisectoriels avec des représentants des différentes parties prenantes, en particulier les représentants de la société civile. Il indique que le point a été fait et que les documents y afférents sont disponibles tout comme le	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse multisectorielle régulière et point sur les politiques et la réglementation en vigueur. ▪ Réflexion sur les politiques en place et le cadre juridique. ▪ Existence d'articles de synthèse. ▪ Indiquer toutes politiques pertinentes pour la nutrition (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) et les législations identifiées, analysées au cours de la période de <i>reporting</i> et préciser le type de processus de consultation qui a été appliqué. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que les politiques et législations sont analysées</p>	3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NON : inexistence d'analyse multisectorielle régulière ▪ OUI : arrêtés interministériels d'introduction de l'iode dans le sel alimentaire, introduction de vitamine dans la farine de blé pour ne citer que ceux la ▪ OUI : se référer à la ligne précédente ▪ Les arrêtés cités plus haut sont des exemples

<p>sont ceux sur l'analyse en continu du contexte, qui peut éclairer et guider l'élaboration des politiques.</p>			
<p>Marqueur de progrès 2.2 : S'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de contribuer, influencer, et plaider pour le développement d'un cadre politique et juridique pour l'amélioration de la nutrition ou la mise à jour de celui en place (c'est-à-dire que les stratégies de plaidoyer et de communication sont mises en place pour soutenir la diffusion des politiques pertinentes). Il se concentre sur la façon dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et essaient d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires. Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie de plaidoyer et de communication nationale, ▪ Plaidoyer pour l'examen ou la révision des politiques et du cadre juridique avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour garantir la qualité, ▪ Développer un récit et des déclarations communes pour influencer efficacement l'élaboration des politiques. ▪ Attention et soutien des parlementaires (par exemple des groupes qui traitent spécifiquement de la nutrition ; votes à l'appui des changements proposés par la plateforme multisectorielle). ▪ Influencer les ambassadeurs de la nutrition pour la promotion des politiques favorables à la nutrition. ▪ Des groupes d'acteurs clés promeuvent l'intégration de la nutrition dans les politiques nationales et d'autres actions de développement connexes. ▪ Exemples d'engagement à travers les publications, les notes d'orientation, la presse, la sensibilisation des médias sociaux, des ateliers. ▪ Diffusion et communication du cadre 	<p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : existence de document de stratégie de communication ▪ OUI : en cours (il existe à l'intérieur du document de stratégie des axes de plaidoyer) ▪ Oui: les politiques sectorielles en charge de la santé et de l'agriculture et d'autres documents politiques ▪ OUI : tout récemment le parlement a soutenu des actions spécifiques de la nutrition en dotant la ligne budgétaire nutrition des ressources financières ▪ NON : il n'existe pas d'ambassadeurs de la nutrition ▪ OUI : existence d'association de consommateur spécialisés dans la nutrition ▪ OUI : sensibilisation des acteurs sur la nutrition, notamment les ateliers, des émissions sur la nutrition ▪ OUI : en cours

<p>législations et politiques fondées sur des données probantes qui sont en faveur des plus vulnérables et défavorisés (femmes et enfants) grâce à des approches fondées sur l'équité.</p>	<p>politique et juridique par les parties prenantes clés au sein des publics concernés. Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'impact du plaidoyer sur les cadres politiques et juridiques et les stratégies de soutien</p>		
<p>Marqueur de progrès 2.3 : Élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes nationales - gouvernement (à savoir les ministères de tutelle) et les partenaires non étatiques - coordonnent leurs contributions pour assurer le développement d'un cadre politique et juridique cohérent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner les politiques et la réglementation de la nutrition entre les ministères de tutelle concernés Par exemple Existence de directives / conseils / soutien ministériels nationaux pour l'intégration de la nutrition dans les politiques sectorielles. ▪ Les groupes d'acteurs clés coordonnent et alignent les contributions aux politiques et législation (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) nationales liées à la nutrition ▪ Développer / mettre à jour les cadres politiques et juridiques avec l'aide des autres membres de la plateforme multisectorielle pour en vérifier la qualité. ▪ Existence de politiques et stratégies pertinentes (spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition) mises à jour ▪ Existence d'une législation exhaustive pertinente à la nutrition mettant l'accent sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la législation sur l'enrichissement des aliments et la Loi sur les congés de maternité ainsi que des 	<p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : mission du CAN ▪ OUI ▪ OUI : en cours ▪ OUI : existence d'un plan stratégique de développement de l'alimentation et de la nutrition ▪ OUI : mais à actualiser ▪ OUI : en cours

	<p>politiques qui responsabilisent la femme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la cohérence des politiques de Nutrition avec d'autres politiques de développement telles que les politiques commerciales, agricoles et autres <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des politiques et des législations développées à travers les efforts coordonnés</p>		
Marqueur de progrès 2.4 : Rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la disponibilité de mécanismes pour rendre opérationnel et faire respecter les législations telles que le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Loi sur les congés de maternité, la législation sur l'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des lignes directrices nationales et sous-nationales pour opérationnaliser la législation ▪ Existence de mécanismes nationaux / sous-nationaux pour opérationnaliser et appliquer la législation <p>[Bien vouloir partager les rapports / documents pertinents]</p> <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'application des lois</p>	3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : disponibilité des textes ▪ OUI : disponibilité d'un cadre institutionnel (DANA, ABSSA, et leur démembrement). Toutefois les directives sont peu appliquées.
Marqueur de progrès 2.5 : Mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les politiques et les législations existantes ont été examinées et évaluées afin de documenter les meilleures pratiques ; et sur la mesure dans laquelle les leçons disponibles sont partagées par différentes parties prenantes au sein</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence et utilisation des études des politiques, des rapports de suivi de la recherche, des évaluations d'impact, des disséminations publiques, etc. ▪ Des groupes d'acteurs individuels contribuent à l'apprentissage mutuel <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des enseignements tirés des examens et des évaluations, telles que des études de cas et des rapports</p>	3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : mais pour des cas particulier (pain, iode) <p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI : mais des efforts restent à faire

des plateformes multi-acteurs.			
--------------------------------	--	--	--

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :

Si le pays ou une partie du pays s'est trouvée récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le processus d'intégration dans les cadres politiques et juridiques.	Les mesures d'atténuation sont-elles clairement intégrées dans les cadres politiques et juridiques pertinents pour la nutrition ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En cours
--	---	--

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur la manière dont NOUS POUVONS MESURER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE PLAIDOYER ET LEUR RÉUSSITE :

Mobilisation des défenseurs de haut niveau (y compris les ambassadeurs de la nutrition, les parlementaires et les médias)	Avez-vous suivi des moments de réussite grâce à l'engagement de défenseurs de haut niveau ? Examinez leurs déclarations publiques, leur présence sur des événements de haut niveau, les interventions des parlementaires concernant la nutrition, etc. et transmettez les éléments de preuve démontrant les effets de leurs plaidoyers.		Le budget voté par le parlement a renforcé le statut de la nutrition grâce à l'intervention des parlementaires lors de la session budgétaire
SMART-ness des nouveaux engagements nutritionnels des gouvernements et des réseaux / alliances (OSC, secteur privé, système des Nations Unies, donateurs) depuis début 2016	Les nouveaux engagements devraient-ils être collectés et suivis dans le cadre du MEAL? Dans l'affirmative, comment cela devrait-il être fait? Si vous avez de l'expérience avec le suivi des engagements dans votre pays, pouvez-vous décrire comment cela a été fait? Était-ce utile? Pour quoi?		<ul style="list-style-type: none"> ▪ OUI: en renforçant le fonctionnement de la plateforme à travers l'activation des groupes d'acteur dans la production des rapports pour leur contribution

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 2
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une note conceptuelle sur la prise en compte des exploitations familiales agricoles et artisanales agroalimentaires conformément aux orientations du PSDAN et du PSRSA - Signature d'une convention de partenariat (intégration de module de nutrition dans les curricula de formation de toutes les entités de l'UAC) entre l'UAC et le CAN. Le même processus a été initié avec les autres universités (UNIPA, toujours en cours) et pour ce qui concerne l'UNA déjà réalisé - Prise en compte de la nutrition dans le manuel de procédure FADeC Agriculture - L'appui à l'organisation des acteurs des chaînes de valeur pour faciliter la prise en compte des bonnes pratiques dans la démarche de production - Célébration de la semaine mondiale de l'allaitement maternel - Campagne de vaccination couplée à la supplémentation en vitamine A et le déparasitage des enfants de moins de 5 ans - L'intégration du volet nutrition dans le document de stratégie de soin de santé aux adolescents et jeunes
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du plaidoyer de haut niveau en faveur de la Nutrition notamment sur la problématique de la malnutrition chronique - Appui à la dissémination/vulgarisation active des documents sectoriels de stratégie opérationnelle dans le domaine de la nutrition - Appui technique et financier à la mise en œuvre de stratégies multisectorielles d'iode universelle du sel - Appui technique et financier au Ministère de la santé à l'analyse des goulots du secteur de la Nutrition - Appui technique et financier à l'analyse de la situation des enfants et à l'élaboration des plans de développement communaux de 7 communes
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et financier à la mise en place du cadre politique et juridique/plaidoyer -
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux divers travaux d'amélioration du cadre politique et juridique et aider à leur vulgarisation surtout au sein du secteur privé par les TIC
OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer à l'endroit des municipalités pour la prise en compte de la prise en charge de la nutrition dans leur plan de développement communal - Dynamisation des cadres de nutrition dans certaines communes - Plaidoyer pour l'amélioration de la qualité des produits agroalimentaires - Veille permanente sur la cohérence des politiques et réglementations
Autres	<ul style="list-style-type: none"> -

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 2 : Un cadre politique et juridique cohérent (à savoir les réalisations globales / changements positifs / principaux défis et propositions d'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)
<p>Les réalisations globales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de document de stratégie nationale de communication pour le comportement social et le changement pour la promotion de la nutrition ▪ Existence d'un plan stratégique de développement de l'alimentation et de la nutrition à actualiser ▪ Lancement des activités communautaires en nutrition dans 21 communes bénéficiaires du Projet Multisectoriel de l'alimentation, de la santé et de la nutrition ▪ Réalisation de l'enquête CAP sur les déterminants de la malnutrition dans l'Atacora <p>Les principaux défis</p>

- Faire l'analyse multisectorielle régulière
- Identifier d'ambassadeurs de la nutrition

Processus 3 : Aligner les actions autour d'un cadre commun de résultats

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 3 : Alignement des actions autour d'un cadre commun de résultats (CCR – voir ANNEXE 4 pour la définition)

L'alignement des actions dans tous les secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition démontre la mesure dans laquelle de multiples secteurs et parties prenantes travaillent efficacement ensemble et la mesure dans laquelle les politiques et les législations sont opérationnalisées pour assurer que toutes les personnes, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus se penche sur le côté opérationnel des cadres politique et juridiques et la façon dont ils se traduisent en actions.¹ Le terme « cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats escomptés convenus entre les différents secteurs des gouvernements et les principales parties prenantes par le biais d'un processus négocié. L'existence de résultats communs convenus permettrait aux parties prenantes de rendre leurs actions plus axées sur la nutrition par une coordination ou une intégration accrue. Dans la pratique, un cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents qui sont reconnus comme un point de référence pour tous les secteurs et parties prenantes qui travaillent ensemble pour un impact dans les efforts de renforcement de la nutrition.

Marqueur de progrès 3.1 : Aligner les actions existantes avec les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes pour la nutrition en conséquence afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions à travers tous les secteurs et parties	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue/Analyse de la situation nutritionnelle multisectorielle ▪ Analyse des programmes gouvernementaux sectoriels et des mécanismes de mise en œuvre ▪ Cartographie des parties prenantes et d'actions pour la nutrition ▪ Consultations multi-acteurs pour l'alignement des actions 	3	<ul style="list-style-type: none"> - déclinaison du Cadre Commun de résultats (CCR) national en CCR communaux. - le Ministère de la Santé a élaboré un plan d'actions sectoriel de nutrition 2016 – 2021. - la cartographie des acteurs intervenant dans la nutrition en cours de finalisation.

¹ « Actions » se réfère aux interventions, des programmes, services, campagnes et lois adoptées ou aux politiques spécifiques. Les séries 2013 de la publication du *The Lancet* sur la nutrition maternelle et infantile fournissent un ensemble d'actions spécifiques de nutrition fondées sur des preuves à fort impact, y compris l'adoption de pratiques telles que « l'allaitement maternel exclusif pendant six mois »

<p>prenantes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition. Note : tandis que le Marqueur de Progrès 2.1 se focalise sur la révision des politiques et législations, le Marqueur de Progrès 3.1 se concentre la révision des programmes et la capacité de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Liste des lacunes existantes et accord sur les actions de base en nutrition, en alignement avec le cadre politique et légal <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents à l'appui de l'alignement</p>		<ul style="list-style-type: none"> priorisation de la cible 2.2 de l'ODD2.
<p>Marqueur de progrès 3.2 : Traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition</p>			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les parties prenantes sont capables de s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition dans le pays. Le cadre commun de résultats est reconnu comme cadre d'orientation pour la mise en œuvre à moyen / long terme des actions avec des cibles nutritionnelles clairement identifiées. Idéalement, un cadre commun de résultat devrait avoir identifié le mécanisme de coordination (et les capacités y relatives) et défini les rôles et redevabilités de chacune des parties prenantes pour la mise en œuvre. Il devrait englober une matrice de mise en œuvre, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, y compris les estimations de coûts de coordination et de suivi et</p>	<ul style="list-style-type: none"> Définir les objectifs à moyen / long terme pour la nutrition dans le cadre de la planification nationale Définir le processus de mise en œuvre avec des rôles clairs pour les groupes d'acteurs² S'accorder sur le cadre commun de résultats pour le renforcement de la nutrition. Les éléments d'un cadre commun de résultats doivent être les suivants : Titre du cadre commun de résultats ; plan de mise en œuvre avec des rôles définis des parties prenantes dans des secteurs clés (par exemple la santé, l'agriculture, la protection sociale, l'éducation, l'Eau, assainissement, hygiène, le sexe) ; les estimations des coûts des interventions incluses ; les estimations de coûts pour le 	<p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Cadre commun de résultats pour la lutte contre la malnutrition chronique 2016-2025 est achevé et a été validé. Toutefois, il n'a pas été budgétisé. Le CAN a déjà commencé la déclinaison du cadre commun des résultats au niveau des communes. La mise en œuvre du projet conjoint entre les agences du SNU (2015-2018) et des autres projets de l'alimentation, la santé et la nutrition se poursuit.

²Cela suppose l'existence de coordination et de l'engagement multisectoriel et multi-acteurs dans le cadre du Processus 1

évaluation.	<p>plaidoyer, la coordination et le suivi et évaluation; les besoins de renforcement des capacités et les priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de la capacité de coordination pour soutenir le cadre commun de résultats <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir la preuve d'un plan solide qui a été techniquement et politiquement approuvé. Merci de préciser si vous avez utilisé la « checklist » : Quality Check List</p>		
Marqueur de progrès 3.3 : Organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences nationales et locales à séquencer les actions prioritaires et à les mettre en œuvre. Cela nécessite, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacité de prestation et, d'autre part, une volonté des parties prenantes de niveau national et global à mobiliser leur expertise technique afin de répondre en temps opportun et de manière coordonnée, aux besoins identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluations réalisées sur la capacité de mise en œuvre, y compris la main-d'œuvre et d'autres ressources ▪ Séquençage des priorités pour mobiliser les entités responsables de la mise en œuvre et développer leurs capacités conformément aux évaluations et mécanismes communs ▪ Existence de plans de travail annuels détaillés avec des cibles mesurables pour guider la mise en œuvre ▪ Réforme institutionnelle mise en œuvre selon les besoins pour accroître la capacité du mécanisme de coordination <p>Exigences minimales pour la</p>	3	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre commun de résultats est mis en œuvre par tous les acteurs sectoriels a travers les PTA .. - La mise en place et le fonctionnement des coordinations régionales.

	notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves des actions alignées autour de priorités annuelles, comme un plan de travail annuel ou le plan de mise en œuvre		
Marqueur de progrès 3.4 : Assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les systèmes d'information sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des actions prioritaires pour l'amélioration de la nutrition. Il examine plus particulièrement la disponibilité des rapports conjoints de progrès qui peuvent utilement éclairer l'ajustement des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et la prestation de services coordonnée entre les parties prenantes du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système d'information (par exemple : plateformes et portails multi-sectoriels) en place pour recueillir, analyser et communiquer régulièrement les indicateurs convenus en mettant l'accent sur la mesure de la couverture de la mise en œuvre et de la performance ▪ Existence de rapports d'avancement réguliers ▪ Tenue des examens conjoints annuels / réguliers et des visites de suivi ▪ Ajustements des plans annuels, y compris des budgets sur la base de l'analyse de la performance ▪ Existence d'un suivi participatif de la société civile <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'examen régulier / annuel de la couverture de la mise en œuvre et de la performance des actions prioritaires</p>	2	<ul style="list-style-type: none"> - Le système de suivi évaluation conjoint du cadre commun des résultats n'est pas opérationnel. Toutefois les systèmes spécifique à chaque secteur sont en place (PMASN, le SNU, Ministères sectoriels, ONG , etc) . - Tenue des revues périodiques, (semestrielles et annuelles).
Marqueur de progrès 3.5 : Évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition			
<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur la façon dont les résultats et le succès sont en cours d'évaluation pour éclairer la prise de décision concernant la mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports et publications d'enquêtes sur la population, des études de mise en œuvre, de l'évaluation de l'impact et de la recherche opérationnelle ▪ Intégrer et partager les leçons 	2	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'enquêtes de base, des évaluations à mi-parcours, des rapports annuels de progrès et de performance - Les rapports d'activités et de résultats

<p>et rassembler des preuves que les populations sont bénéficiaires.</p>	<p>appries, bonnes pratiques, études de cas, narratifs de changement et les progrès dans la mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Audit social des résultats et analyse de l'impact par la société civile ▪ Plaider pour une couverture plus élargie et efficace des programmes spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de l'évaluation du renforcement de la mise en œuvre, qui démontrent l'impact de la nutrition et sont mis à la disposition du public</p>		<p>sont disponibles au niveau des initiatives mises en œuvre. Des activités de diffusion de résultats sont faites pour être vulgarisées à travers des ateliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du mouvement SUN, il a des partages par échange téléphonique avec les autres pays francophones de l'Afrique de l'Ouest.
--	---	--	---

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :		
<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de crise humanitaire), veuillez décrire le processus d'alignement avec les mesures d'urgence.</p>	<p>Les mesures d'atténuation sont-elles mises en œuvre de manière claire et coordonnée ? Un paquet multisectoriel minimum est-il mis en œuvre en cas d'urgence ? Si oui, pouvez-vous préciser ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le pays dispose d'un plan de contingence annuel - L'organisation de mission conjointe de suivi et évaluation réponse dans le cadre des inondations de 2016, épidémie de LASSA, crise nutritionnelle à Karimama.

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 3
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre du plan exhaustif de la nutrition - Intégration des données statistiques de la malnutrition sur la plateforme DHIS2
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation croissante des ressources en faveur de la nutrition - Poursuite de la mise en œuvre du projet conjoint de lutte contre la malnutrition du SNU et d'autres projets et interventions de sécurité alimentaire et de nutrition - Planification conjointe annuelle avec le Gouvernement et alignement au cadre commun des résultats - Planification conjoint avec le gouvernement dans le cadre de l'UNDAF - Organisation de revues des programmes et des performances
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> - Alignement des programmes par rapport au cadre commun des résultats/ Appui technique et financier à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre commun des résultats - Contribution technique à l'opérationnalisation du cadre commun de résultats
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les entreprises à inclure le volet nutrition dans les attributs de leur comité d'hygiène et de santé ; - Faire le plaidoyer et accompagner le CAN pour des formations en hygiène et nutrition au profit de tous les acteurs des métiers de la bouche
OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Production de documentaire pour sensibiliser et éduquer sur la bonne alimentation et la bonne nutrition - Appui technique au CAN pour la formulation des messages et l'élaboration des plaquettes de sensibilisation - Mise en œuvre du projet "SMI-Nut-WASH" avec formation des agents de santé et des relais communautaire sur la prise en charge de la malnutrition aiguë

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 3 : Cadre commun de résultats pour le plan national de nutrition (programmation alignée)
 (réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions d'améliorations clés / autres activités pertinentes dans le cadre des efforts nationaux de renforcement de la nutrition)

Les réalisations globales

- La priorisation de la cible 2.2 de l'ODD2 dans l'agenda du pays
- La déclinaison du Cadre Commun de résultats (CCR) national en CCR communaux en cours.
- La finalisation du plan d'actions sectoriel de nutrition 2016 – 2021 du Ministère de la Santé
- La mise en œuvre des différents projets d'alimentation, de santé et de nutrition se poursuit
- La mise en place et le fonctionnement des coordinations régionales
- La réalisation d'enquêtes de base, des évaluations à mi-parcours, des rapports annuels de progrès et de performance ainsi que des revues.

Les principaux défis

Rendre opérationnel le système de suivi et évaluation conjoint du cadre commun des résultats
Accroître la formulation d'autres projets pour la couverture des communes restantes

Processus 4 : Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

N / A	0	1	2	3	4
Non applicable	Non commencé	Commencé	En cours	Presque terminé	Terminé
Marqueur de progrès non applicables au contexte actuel	Rien en place	Planification initiée	Planification achevée et mise en œuvre initiée	Mise en œuvre achevée avec les étapes des processus en cours d'opérationnalisation	Entièrement opérationnelle / Cible atteinte / En cours avec la poursuite du suivi / Validée / Preuves fournies

Processus 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux pour mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la nutrition est essentielle pour déterminer les besoins de financement. Cette évaluation est basée sur les compétences à suivre les dépenses prévues et réelles pour la nutrition à travers les ministères concernés et les partenaires extérieurs. L'existence de plans avec des actions clairement chiffrées aide les autorités gouvernementales et les principales parties prenantes (par exemple les Nations Unies, les donateurs, le Secteur privé, la Société civile) à aligner et contribuer des ressources aux priorités nationales, à estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et à identifier les déficits de financement.

Marqueur de progrès 4.1 : Chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

DÉFINITION	SIGNES POSSIBLES	NOTE FINALE DE LA PLATEFORME	QUELLES ACTIVITÉS / INTERVENTIONS JUSTIFIENT CHAQUE NOTATION ?
Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les parties prenantes autres dans le pays sont en mesure de fournir des contributions pour le chiffrage des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition, dans tous les secteurs pertinents (les exercices de chiffrage peuvent être réalisés de différentes façons, y compris la réalisation d'une révision des dépenses courantes ou une estimation des coûts unitaires).	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'estimations chiffrées des actions liées à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] Existence de plans chiffrés pour la mise en œuvre de cadre commun de résultats Les groupes d'acteurs ont un aperçu de leurs propres allocations pour les programmes / actions relatifs à la nutrition [Veuillez fournir la documentation pertinente] <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des documents décrivant la méthode de chiffrage et des programmes ou des plans chiffrés</p>	2	<ul style="list-style-type: none"> Le costing du cadre commun de résultats n'a pas été fait. Certaines des activités du CCR sont régaliennes et d'autres prises en compte dans le paquet d'interventions des projets/programmes en cours Existence d'un plan de nutrition (PANAR) budgétisé Les partenaires allouent des ressources pour la nutrition dans leur plan annuel. Le CAN réalise chaque année une étude de traçabilité des dépenses publique pour la nutrition qui ne prend pas en compte les dépenses des PTF, des ONG et autres intervenants en nutrition. Il faudrait que le CAN développe un mécanisme pour capter et renseigner le financement annuel de la nutrition des partenaires, de la Société Civile et du

			Secteur Privé
- Marqueur de progrès 4.2 : Assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet			
<p>Ce marqueur de progrès se penche sur la mesure dans laquelle les gouvernements et toutes les autres parties prenantes dans le pays sont en mesure de suivre leurs allocations et dépenses (si disponible) pour des actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si le suivi financier pour la nutrition fait l'objet de <i>reporting</i> et s'il est disséminé de manière transparente auprès d'autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Reporting</i> sur les interventions spécifiques et contribuant à la nutrition, ventilées par secteur, et sources de financement (ressources internes et externes), y compris <ul style="list-style-type: none"> ○ les dépenses prévues ○ les allocations courantes ○ et les dépenses récentes (dans les un à deux ans de la période d'allocation identifiée) ▪ Existence de mécanismes, y compris de rapports financiers réguliers, de rapports d'audit indépendants, d'études sur l'efficacité au regard des coûts, consolidation multi-sectorielle des dépenses sectorielles pour la nutrition, et d'autres rapports. <ul style="list-style-type: none"> ○ Existence d'informations financière transparentes et accessibles au public ▪ Audits sociaux, partage de l'information financière entre les membres de la plateforme multisectorielle, mise de l'information financière à la disposition du public. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves que l'information sur les allocations et dépenses courantes réelles est accessible au public</p>	<p>1</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe déjà un suivi de comptabilité au niveau des dépenses publiques. Mais il y a nécessité de mettre un mécanisme au niveau des autres partenaires, de la société civile et du secteur privé. - Le suivi financier des dépenses publiques en matière de nutrition est fait mais pas restituer au niveau de la plateforme. - Production de rapports financiers par les acteurs
Marqueur de progrès 4.3 : Renforcer et aligner les ressources, et notamment combler les manques de financements			

<p>Ce marqueur de progrès porte spécifiquement sur les compétences des gouvernements et d'autres parties prenantes dans le pays à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à une meilleure harmonisation et allocation des budgets, au plaidoyer et à la mise en place de mécanismes spécifiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un mécanisme pour identifier les sources financières courantes, la couverture et les déficits de financement ▪ Le gouvernement et les autres parties prenantes dans le pays évaluent les besoins de financement supplémentaires ; l'investissement dans la nutrition est continu ; le plaidoyer pour l'allocation des ressources pour des actions liées à la nutrition est également continu ▪ Augmenter stratégiquement les allocations budgétaires du gouvernement, et mobiliser des ressources internes et externes supplémentaires. <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves d'un mécanisme permettant de combler les déficits de financement</p>	<p>0</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas encore de mécanisme harmonisé qui permette de mettre à niveau les ressources pour combler les lacunes - Le plaidoyer pour une augmentation des allocations se fait, mais nécessite le développement de stratégies appropriées
<p>Marqueur de progrès 4.4 : Concrétiser les promesses de financements</p>			
<p>Ce marqueur de progrès examine comment les gouvernements et les autres parties prenantes nationales sont en mesure de transformer les promesses en décaissements. Il inclut la capacité des donateurs à examiner comment leurs décaissements se font en temps opportun et en ligne avec l'exercice budgétaire dans lequel ils ont été programmés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformer les promesses en décaissements proportionnels et poursuivre la réalisation des engagements externes ▪ Les décaissements pour les engagements des ressources internes et externes sont réalisées à travers : les allocations budgétaires gouvernementales aux organisations responsables de la mise en œuvre des actions liées à la nutrition ; ▪ et les programmes spécifiques réalisés par le gouvernement et/ou 	<p>2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En générale les PTF honorent leurs engagements financiers inscrits. dans les plans de travail annuel (90% de décaissement) . - Au niveau du gouvernement des efforts reste a faire pour le décaissement.

	<p>d'autres parties prenantes dans le pays.</p> <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de décaissements pour les engagements (interne ou externe)</p>		
<p>Marqueur de progrès 4.5 : Assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition</p>			
<p>Ce marqueur de progrès examine spécifiquement comment les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent collectivement dans le financement prévisible à long terme pour assurer des résultats et l'impact. Il examine les changements importants tels que le continuum entre le financement humanitaire à court terme et le financement du développement à long terme, la mise en place de mécanismes de financement souples, mais prévisibles et durables et la résolution des déficits de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une stratégie flexible et à long terme de mobilisation des ressources ▪ Réduction coordonnée des déficits de financement grâce à des contributions internes et externes ▪ Contributions nationales flexibles stables et en augmentation ▪ Existence de projections / résolutions financières à long terme / pluriannuelles <p>Exigences minimales pour la notation 4 : Les pays sont tenus de fournir des preuves de mécanismes de financement pluriannuels</p>	1	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a une augmentation progressive du nombre de projet de financement orienté vers la nutrition. Les projets de nutrition sont actuellement planifiés sur une période de 2 à 5 ans. Mais on note encore une difficulté de la flexibilité de redéployer les financements vers d'autres communes ou d'autres activités. - Toutefois la nutrition est peu prise en compte dans les dépenses publiques

<p>QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES liées au système de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL). Donnez-nous votre point de vue sur les partenariats en SITUATION D'URGENCE :</p>		
<p>Si le pays ou une partie du pays s'est trouvé récemment/se trouve actuellement en situation d'urgence (par exemple : situations de conflit, de catastrophe naturelle ou de</p>	<p>Existe-t-il des financements clairement identifiés, et comment viennent-ils compléter les financements pour la nutrition ?</p>	<p>Les plans de travail annuel budgétisés du CAN et des PTF comportent des activités relatives à la situation d'urgence. Des ressources financières sont mobilisées auprès des PTF pour une éventuelle crise nutritionnelle. Toutefois ces ressources sont insuffisantes.</p>

crise humanitaire), veuillez décrire le financement des mesures d'atténuation		
--	--	--

Parties prenantes	Description/contribution clé de chaque partie prenante au Processus 4
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation d'une ligne budgétaire globale en matière de nutrition - 30% d'augmentation de la ligne budgétaire en matière de nutrition au niveau du secteur santé avec un taux de décaissement global de 67% au titre de 2016) - Une augmentation de nombre des partenaires pour la nutrition au niveau de la santé et l'agriculture
ONU	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au financement des plans de travail annuel sectoriels avec des décaissements de 90% au moins - Organisation de revues annuelles sur l'exécution physique et financière avec les partenaires du Gouvernement - Organisation de mission conjointe de suivi dans certains cas - Mobilisation croissante des ressources en faveur de la nutrition
Donateur	Mobilisation continue des ressources pour la nutrition
Secteur privé	Sponsoriser certaines activités entrant dans le cadre de l'amélioration de l'état nutritionnel surtout des filles et des femmes.
OSC	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des ressources financières pour la création d'un espace de restauration bio et saine au profit des consommateurs de Cotonou - Participation au processus de formulation, de mise en œuvre, de suivi évaluation des projets et programmes

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE (AVRIL 2016 À AVRIL 2017) POUR LE PROCESSUS 4 : Suivi financier et mobilisation des ressources (à savoir les réalisations globales / changements positifs / défis et suggestions clés pour l'amélioration / autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition dans le pays)

Les réalisations globales

- Un plan de nutrition (PANAR) existe et budgétisé
- Le CAN réalise chaque année une étude de traçabilité des dépenses publique pour la nutrition qui ne prend pas en compte les dépenses des PTF, des ONG et autres intervenants en nutrition
- Les PTF honorent leurs engagements financiers inscrits. dans les plans de travail annuel (90% de décaissement)
- L'augmentation progressive du nombre de projet de financement orienté vers la nutrition

Les principaux défis

- Faire le plaidoyer auprès du gouvernement pour la visibilité de la nutrition dans les documents stratégiques et les dépenses publiques
- Mettre un mécanisme pour capter et renseigner le financement annuel de la nutrition des partenaires, de la Société Civile et du Secteur Privé
- Renforcer le plaidoyer auprès du gouvernement pour le décaissement des ressources allouées

Annexe 1 : Priorités communes pour 2017-2018

Priorités 2015-2016	Prenez le temps de réfléchir à la réalisation des actions par rapport à vos priorités :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avez-vous pu répondre aux priorités identifiées au cours de l'exercice d'évaluation conjointe 2016 ? Quelles priorités ont été réalisées ? Quelles priorités ne l'ont pas été ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ? ▪ La plateforme multi-acteurs a-t-elle été en mesure de coordonner les réponses des acteurs dans les champs d'action identifiés comme étant prioritaires pour cette année ? ▪ Si non, avez-vous pu accéder à une aide technique extérieure si besoin ? Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné ? ▪ Avez-vous organisé un événement de haut niveau sur la nutrition ? Si oui, veuillez le décrire de manière détaillée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La création du réseau des Parlementaires en nutrition étant une priorité pour 2015-2016 n'a pas été réalisée. Le CAN souhaite avoir le soutien du système d'assistance du Mouvement SUN pour l'atteinte dudit résultat. ▪ Le CAN a essayé de coordonner les réponses des groupes d'acteurs. Toutefois, il reste des efforts à déployer pour les actions prioritaires identifiées (le processus 4 demeure un défi à relever, la disponibilité en ressources humaines en nutrition au niveau communal,...).
<p>Maintenant, veuillez décrire en détail vos principales priorités pour 2017-2018.</p>	

Les principales priorités pour 2017-2018

- Opérationnaliser le CCR au niveau communal (local)
- Mettre en place réseau des Parlementaires en nutrition
- Impliquer davantage les associations de consommateurs en tant qu'interface des différents groupes d'acteurs
- Mettre en place un système de suivi-évaluation conjoint opérationnel du CCR ;
- Diffuser et publier les rapports de mise en œuvre du CCR (revue annuelle de la nutrition) ;
- Actualiser le PSDAN (y compris le budget) ;
- Mettre en place un mécanisme qui permet de faire le mapping des financements annuels de tous les intervenants en nutrition

Les soutiens disponibles

- L'engagement individuel des groupes d'acteurs
- La disponibilité des PTF

Le soutien du système d'assistance du Mouvement SUN (Secrétariat, Comité exécutif, Groupe principal, Coordinateur, réseaux mondiaux du Mouvement SUN, experts)

- Appui à l'actualisation du Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN) (y compris le costing) ;
- Appui à la création du réseau des Parlementaires en nutrition
- Appui à l'organisation d'une table ronde sur la nutrition en 2018.

Annexe 2 : Informations sur les participants

N°	Titre	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Courriel	Téléphone	Le contact devrait-il être inclus dans la liste de diffusion SUN ?
1.	F	AKOUIKOU F. Arlette	UNFPA	Réseau UN	akouakou@unfpa.org	96187759	Oui
2.	M	AGBOTA Ambroise	Banque Mondiale Consultant	Réseau Donateur	agbamb@yahoo.fr	97039030	Oui
3.	M	NANEMA Ambroise	UNICEF	Réseau UN	ananema@unicef.org	66436347	Oui
4.	M	BIAOU Aliou	MDGL	Gouvernement	biaoualiou@yahoo.fr	95235680	Oui
5.	M	KOUTCHORO Joël B.	DGPD	Gouvernement	koubajo@yahoo.fr	97870546	Oui
6.	F	VISSIN-GNELE Laurenda	SHAB/MS	Gouvernement	laurendagnele@gmail.com	97089986	Oui
7.	F	ODOUMBOURO U DEGBEDJI Denise	Membre CAN	Gouvernement	denisemahou@yahoo.fr	96741325	Oui
8.	M	SABINO Laurent	DANA	Gouvernement	sabinolaure@yahoo.fr	96451033	Oui
9.	M	SONON B. Félix	MS	Gouvernement	Felixsonon2000@yahoo.fr	95181938	Oui
10	M	GBEHINTO Bruno E.S.Y.	DFEA	Gouvernement	gbasy@yahoo.fr	97687161	Oui
11	M	SOGBADJI Gabin	DPP/MICA	Gouvernement	sogbagab@yahoo.fr	67274127	Oui
12	F	SAKITI S. Jocelyne	DPP/MPD	Gouvernement	christelsakiti@yahoo.fr	97371573	Oui

13	M	CODJO Kouessi	R-Com/ SP-CAN	Gouvernement	jacquescodjo@yahoo.fr	97588093	Oui
14	F	HOUINDOTE Andréa	SP-CAN	Gouvernement	houindote@yahoo.fr	97857709	Oui
15	F	ABOU OGBU Rita	SP-CAN	Gouvernement	Oridia2000@yahoo.fr	66837643	Oui
16	M	PADONOU Wilfrid	Membre CAN	Universitaire	W_padonou@yahoo.fr	96094839	Oui
17	M	ACCROMBESSI Robin	Association des consommateurs	Société civile	accrombessi2007@yahoo	97 07 94 81	Oui
18	M	YEKINI Abdel Affiz	MDGL	Gouvernement	yekabaf@yahoo.fr	97 98 31 89	Oui
19	M	TOYI Francis	MPD	Gouvernement		96049667	Oui
20	M	KOUTHON Parfait	CCIB	Secteur Privé	parfait@lamariellegrill.com	95954844	Oui
21	M	MONGBON Roch	SP-CAN	Gouvernement	Rochl_mongbo@yahoo.fr	97374797	Oui